

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Conseil des Innus de Pessamit

États financiers
Au 31 mars 2016

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Conseil des Innus de Pessamit,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Bande portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Bande. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Innus de Pessamit au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A105323

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Observation

Le budget a été préparé par la Bande sur la base d'hypothèses comptables et financières; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada
Le 12 juillet 2016

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A105323

Conseil des Innus de Pessamit

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2016

2015

PRODUITS

Contribution globale - AADNC	19 172 070 \$	18 967 415 \$
Contributions préétablies - AADNC	3 497 170	2 669 348
Contributions fixes - AADNC	4 752 756	3 923 183
Contributions souples - AADNC	1 107 635	9 632 325
Contribution - Sécurité publique	531 395	525 655
Contributions - Santé Canada	4 909 170	4 847 669
Pêches et Océans Canada	65 000	65 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	687 639	877 787
Revenu Canada - Soins à l'enfance	299 626	296 513
Santé Canada - Autres	30 000	93 500
Secrétariat aux affaires autochtones	1 465 047	92 500
Contribution - Fonds Touloustouc	-	892 200
Ministère des ressources naturelles	124 648	65 000
Contribution - Sécurité publique Québec	490 518	485 220
Hydro-Québec	5 084 660	3 729 074
Ministère des transports	382 793	884 847
Contributions - CDRHPNQ	1 137 989	989 230
Institut Tshakapesh	44 197	45 173
Transferts des autres secteurs	1 854 104	591 641
Contributions des usagers	1 009 533	1 135 815
Revenus locaux et autres	3 903 242	3 891 604
Contribution par financement	4 423 562	2 079 000
	54 972 754	56 779 699

DÉPENSES

Éducation	7 995 196	7 895 871
Développement social	6 315 774	6 671 519
Territoire et ressources	796 356	818 097
Conseil de bande et terres	6 029 674	4 053 627
Administration	3 240 971	2 851 054
Services publics	4 342 201	4 770 898
Services de santé	4 351 189	4 414 008
Services à l'enfance et à la famille	5 077 473	4 292 198
Projets capitaux	7 542 295	12 535 824
Habitation	2 007 947	2 163 665
Loisirs et sports	1 513 473	1 530 481
Sécurité publique	1 414 551	1 561 435
Centre local d'emploi et de formation	1 365 371	1 253 446
	51 992 471	54 812 123

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

2 980 283 1 967 576

AUTRES ÉLÉMENTS (note 18)

2 495 581 9 706 053

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

5 475 864 \$ 11 673 629 \$

Conseil des Innus de Pessamit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE Pour l'exercice terminé le 31 mars

2016

2015

SOLDE, début de l'exercice	(30 829 590) \$	(32 693 663) \$
Déjà établi		
Retraitements de l'exercice antérieur	<u>(643 417)</u>	<u>(546 382)</u>
Retraité	(31 473 007)	(33 240 045)
Excédent des produits sur les charges	5 475 864	11 673 629
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 113 739)	(11 445 508)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 387 635	2 209 528
Acquisition de stocks de fournitures	21 486	(19 196)
Utilisation de frais payés d'avance	<u>(85 272)</u>	<u>(7 998)</u>
SOLDE, fin de l'exercice	(29 787 033) \$	(30 829 590) \$

Conseil des Innus de Pessamit

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

2016

2015

ACTIF

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	2 526 822 \$	582 591 \$
Créances (note 3)	16 651 597	11 026 506
Subventions à recevoir - SAA	831 296	955 009
Fonds en fiducie du gouvernement fédéral	110 972	108 666
Investissement dans des partenaires commerciaux (note 7)	2 763 895	2 060 924
Placements (note 6)	3 867 493	3 646 922
	26 752 075 \$	18 380 618 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Emprunt bancaire (note 9)	11 046 685 \$	8 373 375 \$
Dettes de fonctionnement (note 10)	4 135 729	4 664 678
Contributions reportées - AADNC (note 11)	4 160 179	3 219 875
Contributions reportées - autres (note 12)	3 379 753	1 030 760
Dette à long terme (note 13)	33 816 762	31 921 520
	56 539 108	49 210 208

DETTE NETTE

(29 787 033) (30 829 590)

ACTIFS NON FINANCIERS

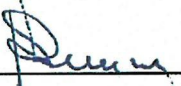
Immobilisations corporelles (note 8)	82 592 587	78 866 482
Stocks de fournitures	64 419	85 906
Frais payés d'avance	104 528	19 256
	82 761 534	78 971 644

AVOIR DES MEMBRES (note 19)

52 974 501 \$ 48 142 054 \$

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENT (notes 15 et 16)

Pour le conseil d'administration :

 _____, administrateur

_____, administrateur

Conseil des Innus de Pessamit

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2016

2015

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	5 475 864 \$	11 673 629 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 387 635	2 209 528
Réserves - SCHL	394 814	(68 463)
Variation des contributions reportées	(378 498)	1 950 644
	7 879 815	15 765 338
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(5 603 357)	(3 343 357)
	2 276 458	12 421 981

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements et fonds affectés	(923 542)	(156 746)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 113 739)	(11 445 508)
Variation des prêts à des particuliers	-	(85 757)
Encaissement de subventions à recevoir	123 713	155 309
	(6 913 568)	(11 532 702)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	2 673 310	(3 859 178)
Obtention de financement supplémentaire	4 548 562	2 079 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 653 318)	(2 493 438)
	4 568 554	(4 273 616)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(68 556) (3 384 337)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

582 591 3 966 928

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

2 526 822 \$ 582 591 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Katakuitshet Pessamit (Conseil des Innus de Pessamit), est un organisme reconnu par les lois fédérales sur les indiens à titre d'administration territoriale et de gouvernement local de la communauté Innus de Pessamit, basé et ayant juridiction sur le territoire ancestral de la communauté. L'objectif principal du Conseil des Innus consiste à fournir à la population de Pessamit des services tels que l'éducation, les services essentiels, le développement économique, l'habitation et l'administration des ressources, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil des Innus et les divers intervenants. Sa principale source de revenus provient des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référenciel comptable

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés.

Entité comptable

L'entité comptable de Conseil des Innus de Pessamit comprend le gouvernement de ce Conseil de Bande et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

Catégories d'actifs

Il existe deux catégories d'actifs, soit les actifs financiers et les actifs non financiers. Les actifs financiers sont ceux qu'on pourrait utiliser pour s'acquitter de dettes existantes ou pour financer des activités futures. Les actifs non financiers sont des biens achetés, construits ou mis au point qui ne génèrent pas de ressources permettant de s'acquitter des dettes existantes. Cependant, on peut y avoir recours pour fournir des services gouvernementaux ou dans le cadre des activités normales, et on ne peut pas les revendre. Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et les stocks de fournitures.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Principe de consolidation

Le Conseil des Innus détient des participations dans des partenariats commerciaux, tels que définis dans le chapitre SP 3060, Partenariats des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- Groupe Umek, Société en commandite
- Pêcheries Nikan S.E.C.
- Les Pêcheries Nitshimau SENC

Ces placements sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute provision pour moins-value durable.

Prêts à des particuliers

Les prêts à des particuliers sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est constituée afin de présenter les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments résidentiels	3 %
Édifices publics	2,5 %
Machinerie	10 %
Infrastructures	2,5 %
Mobilier et équipement	10 %
Écoles	2,5 %
Matériel roulant	20 %
Équipement informatique	20 %
Matériel marin	5 et 10 %

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Dette nette

Les états financiers du Conseil des Innus de Pessamit sont présentés de manière à mettre l'accent sur la dette nette qui permet d'évaluer sa situation financière. On détermine la dette nette en soustrayant les actifs financiers aux passifs.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées. En vertu de ce régime, les prestations versées sont basées sur le nombre d'années de services et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Ce régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone (RBA) qui est constitué comme un régime interentreprise.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Conseil sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

3. CRÉANCES

	2016	2015
Contribution à recevoir - Santé Canada	386 687 \$	401 010 \$
Loyers à recevoir - SCHL	1 029 317	1 017 691
Loyer à recevoir C.B.B.	362 464	317 484
Comptes clients	10 751 348	5 260 290
Intérêts courus	2 996	5 050
Avances à des particuliers	47 164	179 955
Taxes à la consommation	(34 428)	91 759
Prêts à des particuliers - rénovation logement	145 000	175 632
	12 690 548	7 448 871
Contributions à recevoir - AADNC		
Contribution fixe	1 381 038	489 954
Contribution préétablie	471 078	777 280
Contribution souple	1 662 988	2 182 764
Contribution - année antérieure	170 485	14 000
Contribution globale	275 460	113 637
	3 961 049	3 577 635
	16 651 597 \$	11 026 506 \$

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Les subventions sont à recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones en vertu d'ententes d'aide financière relatives aux projets de construction d'un aréna et d'agrandissement et réaménagement du bureau politique.

Ces subventions, d'un montant initial de 1 640 000 \$ et de 300 961 \$, sont équivalentes aux montants du capital emprunté par le Conseil pour réaliser les projets. Elles sont encaissables sur des périodes de vingt ans et cinq ans au moyen de versements semestriels de 65 724 \$ et de 37 952 \$ comprenant capital et intérêts, effectués directement auprès de l'institution financière. La portion capital des subventions réduit les montants à recevoir et les dettes afférentes. (voir la note 13)

Les intérêts se rapportant à ces emprunts font également l'objet d'une subvention équivalente en vertu des mêmes ententes. À cet effet, un revenu de subvention et une charge d'intérêt équivalente ont été constatés.

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

5. FONDS EN FIDUCIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRALE

Les comptes en fiducie proviennent des fonds obtenus à partir de capitaux ou de sources de revenus comme il est indiqué à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces fonds sont détenus en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada. La gestion de ces fonds est régie par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

6. PLACEMENTS

	2016	2015
Revendications particulières		
Marché monétaire	26 491 \$	51 539 \$
Fonds communs de placements (valeur au marché - 2 584 681 \$; 2015 - 2 611 080 \$)	2 332 686	2 244 040
	2 359 177	2 295 579
Stratégie financière		
Marché monétaire	68 496	25 951
Obligations, taux variant de 2,9 % à 5 %, échéant entre juin 2016 et décembre 2021 (valeur au marché : 922 060 \$; 2015 - 861 538 \$)	840 490	842 626
Actions de sociétés cotées en Bourse (valeur au marché : 643 462 \$; 2015 - 689 713 \$)	473 549	482 766
	1 382 535	1 351 343
Placement FNFA, 0,9 %	125 781	-
	3 867 493 \$	3 646 922 \$

Revendications particulières

En avril 1998, le Conseil des Innus a reçu un montant de 1 984 094 \$ des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à la suite des revendications particulières à l'égard des lignes de transmission électrique.

À la suite d'un vote tenu le 17 décembre 1997, la population de Pessamit a décidé que ces compensations serviraient au bénéfice de la communauté. Ces sommes ont donc été placées à long terme et ont été données en garantie de l'emprunt pour la construction d'un aréna. Le Conseil des Innus doit tenir un référendum pour pouvoir utiliser ces montants.

En 2006-2007, le Conseil a retiré un montant de 1 050 000 \$ pour financer le développement 32 R.

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

6. PLACEMENTS (suite)

Entente Pessamit - SOTRAC

À la suite de l'entente Pessamit (1999) entre le Conseil des Innus et Hydro-Québec, la société SOTRAC-Betsiamites a été créée afin de gérer les fonds sur les travaux correcteurs et de favoriser l'émergence de projets locaux aux fins des objets précisés dans l'entente. La société SOTRAC-Betsiamites a été dissoute en mars 2004 et les fonds de 10 646 573 \$ ont été transférés au Conseil.

En 2006-2007, un montant de 2 200 000 \$ a été transféré aux projets capitaux.

En 2010-2011, un montant de 8 224 525 \$ a été retiré pour financer les frais d'administration et gestion et pour réduire l'emprunt bancaire au montant maximal autorisé.

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

7. INVESTISSEMENTS DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX

Le tableau suivant présente les données financières abrégées pour les partenariats commerciaux. Les données de Groupe Umek, société en commandite (SEC), Les Pêcheries Nitshimau, société en nom collectif (SENC) et ceux de Pêcheries Nikan, société en commandite (SEC) sont au 31 décembre 2015.

				2016	2015
	Groupe Umek, SEC	Pêcheries Nikan SEC	Les Pêcheries Nitshimau SENC	Total	Total
ACTIF					
Encaisse	1 272 454 \$	37 161 \$	94 461 \$	1 404 076 \$	882 688 \$
Créances	716 795	8 776	93 996	819 567	665 612
Stocks et payés d'avance	202 493	-	6 645	209 138	197 387
Immobilisations corporelles	1 464 562	223 667	306 166	1 994 395	1 752 409
Autres actifs	2 826 738	19 007	1 617 500	4 463 245	4 224 926
	6 483 042	288 611	2 118 768	8 890 421	7 723 022
PASSIF					
Dettes de fonctionnement	359 515	494	12 259	372 268	766 060
Dettes à long terme	968 562	-	-	968 562	888 188
Autres passifs	479 970	-	-	479 970	245 860
	1 808 047	494	12 259	1 820 800	1 900 108
ACTIF NET	4 674 995	288 117	2 106 509	7 069 621	5 821 914
	6 483 042	288 611	2 118 768	8 890 421	7 722 022
				Total	Total
Revenus	9 962 637	694 578	629 344	11 286 559	12 154 997
Dépenses	8 475 883	352 405	410 564	9 238 852	11 499 394
Excédent	1 486 754	342 173	218 780	2 047 707	655 603

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

Groupe Umek, Société en commandite

Cette société en commandite est constituée en vertu des dispositions du Code civil du Québec. Sa principale activité est de commercialiser le crabe des neiges et différentes autres espèces marines. La société compte cinq commanditaires dont le Conseil qui détient une participation de 23,33 %.

Pêcheries Nikan, société en commandite

Cette société en commandite exploite un permis de pêche au crabe. Le Conseil détient une participation de 50 %.

Les Pêcheries Nitshimau, société en nom collectif.

Cette société en nom collectif exploite un permis de pêche au crabe avec le bateau portant le nom de "Chasseur d'écume". Le Conseil détient une participation de 50 %.

Station Uapishka, société en non collectif

Cette société en commandite exploite un lieu de villégiature et les revenus de la société consistent en des revenus locatifs (hébergement et restauration). La société compte deux commanditaires dont le Conseil qui détient une participation de 51 %. Au 31 mars 2016, la Société a effectuée un dépôt de 475 750 \$ pour les fins de démarrage de la société en commandite.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		2015	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiments résidentiels	51 425 550 \$	24 455 554 \$	26 969 996 \$	27 035 856 \$
Édifices publics	23 814 783	9 777 038	14 037 745	14 397 687
Machinerie	2 625 030	1 216 120	1 408 910	1 290 425
Infrastructures	33 441 653	7 384 465	26 057 188	15 141 675
Mobilier et équipement	2 563 110	1 602 322	960 788	926 155
Écoles	9 667 799	4 016 958	5 650 841	5 795 734
Matériel roulant	3 939 310	2 637 723	1 301 587	1 214 220
Équipement informatique	859 468	629 030	230 438	191 778
Matériel marin	1 656 953	821 798	835 155	876 873
Immobilisations en cours	5 139 939	-	5 139 939	11 996 079
	135 133 595 \$	52 541 008 \$	82 592 587 \$	78 866 482 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

9. EMPRUNT BANCAIRE

Le Conseil dispose d'une facilité de crédit à la Banque de Montréal d'un montant autorisé de 13 000 000 \$, au taux préférentiel plus 1 % et renouvelable annuellement. Une facilité de crédit supplémentaire de 4 796 447 \$ porte intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % et est non renouvelable.

L'emprunt bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens jusqu'à concurrence d'un montant de 73 000 000 \$.

10. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2015
Comptes fournisseurs	3 228 473 \$	3 627 441 \$
Salaires et vacances	841 302	954 930
Autres déductions	65 954	82 307
	4 135 729 \$	4 664 678 \$

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - AADNC

	2016	2015
Contribution fixe - services à l'enfance	3 979 050 \$	2 967 246 \$
Contribution préétablie - RBA	46 980	77 272
Contribution préétablie - mesure d'urgence	-	3 830
Contribution souple - station de pompage	-	76 050
Contribution souple - PAS	59 503	95 477
Contribution souple - projet eau potable	35 000	-
Contribution préétablie - relance SFP	39 646	-
	4 160 179 \$	3 219 875 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - AUTRES

	2016	2015
SCHL - loyers	34 465 \$	34 465 \$
Santé Canada - contributions préétablies	1 025 884	964 821
Secrétariat aux affaires autochtones	190 013	31 474
Hydro Québec - dérivation des rivières	2 000 000	-
Contributions - FEPN	129 391	-
	3 379 753 \$	1 030 760 \$

13. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 26 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 6 852 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,3 %, échéant en avril 2018	210 236 \$	283 294 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 15 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 4 443 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,2 %, échéant en mai 2016	8 858	60 229
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 11 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 3 581 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,24 %, renouvelable en juillet 2017, échéant en juin 2018	91 450	128 233
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur le Centre d'affaires en faveur de la Banque de Montréal, remboursable par versements mensuels en capital de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %, renouvelable en août 2016	163 384	199 384
À reporter	473 928 \$	671 140 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
Reporté	473 928 \$	671 140 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Banque de Montréal sur l'universalité des biens, remboursable par versements mensuels en capital de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %, renouvelable en juin 2016	272 465	308 465
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, à l'égard des rénovations de maisons, remboursable par versements mensuels en capital de 6 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 2 %, échéant en août 2018	1 138 371	1 174 371
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Banque de Montréal sur les créances dues par Hydro-Québec en regard des projets de dérivation des rivières, remboursable par versements mensuels en capital de 58 333 \$, plus les intérêts au taux de 6,99 %, échéant en mars 2029	10 494 999	11 194 999
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Banque de Montréal sur l'universalité des biens, remboursable par versements mensuels en capital de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %	432 098	468 098
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, à l'égard des rénovations de maisons, remboursable par versements mensuels en capital de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %, échéant en novembre 2019	399 847	435 847
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Banque de Montréal sur les créances dues par Hydro-Québec en regard des projets de dérivation des rivières, remboursable par versements mensuels en capital de 35 417 \$ au taux préférentiel plus 1,5 %	738 750	1 163 750
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, à l'égard d'acquisition de machinerie, remboursable par versements mensuels en capital de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %	98 612	134 612
À reporter	14 049 070 \$	15 551 282 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
Reporté	14 049 070 \$	15 551 282 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Banque de Montréal sur l'universalité des biens et par une garantie collatérale immobilière sur le centre d'hébergement de Québec, remboursable par versements mensuels en capital de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1 %	211 367	247 367
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, à l'égard des rénovations de l'église, remboursable par versements mensuels en capital de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1 %, échéant en mai 2021	181 814	217 814
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, remboursable par versements semestriels de 65 724 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,49 %, faisant l'objet d'une subvention équivalente de la part du Secrétariat aux affaires autochtones pour une période de 20 ans, renouvelable en mai 2019, échéant en mai 2023 (note 4)	831 296	923 482
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, remboursable par versements mensuels de 3 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %	363 000	399 000
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 16 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 6 482 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,02 % renouvelable en juin 2019, échéant en juin 2030	903 295	949 855
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 14 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 4 425 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,66 %, échéant en mai 2016	8 863	60 865
À reporter	16 548 705 \$	18 349 665 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
Reporté	16 548 705 \$	18 349 665 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 16 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 4 412 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,02 %, renouvelable en juillet 2019, échéant en avril 2023	338 310	379 363
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 34 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 13 629 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,02 %, renouvelable en avril 2019, échéant en avril 2031	1 988 352	2 083 902
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 10 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 3 024 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,63 %, renouvelable en juin 2016, échéant en mai 2023	236 906	266 558
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 11 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 2 738 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,63 %, renouvelable en juin 2016, échéant en mai 2026	293 051	317 870
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 26 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 3 226 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,65 %, renouvelable en avril 2016, échéant en avril 2026	342 452	371 694
À reporter	19 747 776 \$	21 769 052 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
Reporté	19 747 776 \$	21 769 052 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 15 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 2 880 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,62 %, renouvelable en mars 2018, échéant en janvier 2028	372 076	400 367
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 4 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 719 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,67 %, renouvelable en juin 2018, échéant en avril 2027	87 279	94 388
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 11 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 2 170 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,67 %, renouvelable en juin 2018, échéant en avril 2027	263 388	284 840
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 16 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 3 404 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,92 %, renouvelable en avril 2019, échéant en mai 2026	377 185	410 459
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 6 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 2 648 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,05 %, renouvelable en avril 2020, échéant en avril 2027	332 400	360 271
À reporter	21 180 104 \$	23 319 377 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
Reporté	21 180 104 \$	23 319 377 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 6 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 2 818 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,26 %, renouvelable en août 2016, échéant en juillet 2029	389 171	413 903
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 31 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 10 568 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,53 %, renouvelable en décembre 2017, échéant en décembre 2030	1 674 131	1 774 523
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 19 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 6 477 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,53 %, renouvelable en décembre 2017, échéant en décembre 2030	1 026 080	1 087 610
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant 35 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 17 260 \$, incluant capital et intérêts au taux de 4,89 %, renouvelable en août 2018, échéant en août 2038	2 841 613	2 898 008
Emprunt, sans intérêts, à l'égard des frais de négociation concernant une revendication d'infrastructures traversant la rivière Betsiamites, remboursable à la plus rapprochée des dates suivantes: le 31 mars 2015 ou la date du règlement de la revendication. En date du 31 mars 2016, celle-ci n'avait toujours pas été réclamée	15 000	15 000
Emprunt, sans intérêts, à l'égard des frais de négociation concernant une revendication de Terres (6 900 acres), remboursable à la date du règlement de la revendication	130 809	130 809
À reporter	27 256 908 \$	29 639 230 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
Reporté	27 256 908 \$	29 639 230 \$
Emprunt, sans intérêts, à l'égard des frais de négociation concernant une revendication de la Route 138, remboursable à la date du règlement de la revendication	122 649	122 649
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant 5 maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, remboursable par versements mensuels de 2 347 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,23 %, échéant en mai 2020	588 661	606 000
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, remboursable par versements mensuels de 6 852 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %	1 405 835	1 473 000
Emprunt FNFA, remboursables par versements mensuels de 18 291 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,985 %, renouvelable en juin 2024, échéant en juillet 2030	2 519 147	-
Emprunt, garanti par de la machinerie, remboursable par versements mensuels en capital de 3 113 \$, sans intérêts, échéant en mars 2020	149 400	-
Financements en cours	1 774 162	-
Emprunts, remboursés au cours de l'exercice	-	80 641
	33 816 762 \$	31 921 520 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2017	-	2 643 707 \$
2018	-	2 543 151 \$
2019	-	2 190 936 \$
2020	-	3 434 168 \$
2021	-	1 962 179 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

14. RÉSERVES - SCHL

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant annuel variant entre 360 \$ et 1 000 \$ par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et ces intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou des instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au principal.

En raison de problèmes de liquidités, le Conseil des Innus a utilisé à d'autres fins les placements correspondant à ces réserves et à ces fonds.

15. ÉVENTUALITÉS

Le Conseil des Innus a conclu des accords de contribution avec différents ministères du gouvernement fédéral. Le financement versé conformément à ces accords est assujéti à un remboursement si le Conseil des Innus ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

16. ENGAGEMENT

Négociations - revendications territoriales

Le Conseil des innus participe à une entente conclue avec le Conseil Tribal Mamuitun et les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour des revendications territoriales à être négociées par le Conseil des Innus. Cette entente permet d'obtenir un prêt pour le financement de ces négociations. L'entente stipule que le prêt sera payable aux Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à la date la plus rapprochée, soit à la date de règlement de la revendication ou à l'échéance des billets dus. Toutefois, si à la date d'échéance, la revendication est toujours en négociation, les dates de remboursement seront reportées de cinq ans ou d'une période jugée appropriée, le tout sans intérêts. La portion attribuable à Pessamit est la suivantes :

Prêt du CAM (1979 à 1993)	4 845 642 \$
Prêt du CTM (1994 à 2016)	5 198 992
	<hr/>
	10 044 634 \$

Bail

Le Conseil s'est engagé par bail jusqu'en 2018 pour la location d'un bureau. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 24 341 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

2017 -	14 586 \$
2018 -	9 755 \$

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

17. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majeure partie des revenus du Conseil des Innus provient du Ministère des affaires autochtones et Développement du Nord Canada et de Santé Canada. La nature et la portée de ces revenus ont une telle importance que le Conseil des Innus en dépend sur le plan économique.

18. AUTRES ÉLÉMENTS

	2016	2015
Quote-part des investissements dans des partenaires commerciaux	227 221 \$	55 635 \$
Acquisition de placements	312 500	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 387 635)	(2 209 528)
Capitalisation aux immobilisations corporelles	6 113 739	11 445 508
Remboursement en capital de la dette à long terme	2 653 318	2 493 438
Contribution par financement	(4 423 562)	(2 079 000)
	<u>2 495 581 \$</u>	<u>9 706 053 \$</u>

Conseil des Innus de Pessamit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016

19. AVOIR DES MEMBRES

	2016	2015
SOLDE, début de l'exercice	- \$	- \$
Déjà établi	48 142 054	37 014 307
Autres	(405 891)	(194 885)
Réserve de remplacement	-	-
Virement - réserves SCHL	(237 526)	(351 497)
Retraité	47 498 637	36 467 925
Excédent	5 475 864	11 674 129
SOLDE, fin de l'exercice	52 974 501	48 142 054
L'avoir des membres se détaille comme suit :		
Investi en immobilisations	47 776 258	47 899 971
Affecté	7 604 151	7 397 387
Non affecté	(2 405 908)	(7 155 304)
	52 974 501	48 142 054